

## **ECTHR\_CHAMBER 36408/97 vom 6. Juni 2000**

Ecthr Chamber, 2000-06-06, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ecthr\\_chamber\\_36408\\_97](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ecthr_chamber_36408_97)

FR: ECTHR\_CHAMBER 36408/97 du 6 juin 2000

IT: ECTHR\_CHAMBER 36408/97 del 6 giugno 2000

### **Regeste**

Non-violation de l'Art. 6-1; Non-violation de l'Art. 6-2; Violation de l'Art. 6-1+6-3-c; Préjudice moral - constat de violation suffisant; Remboursement partiel frais et dépens - procédure de la Convention; Violation: 6-1+6-3-c; 6-1; 6-3-c; 6; No violation: 6; 6-1; 6-2

### **Erwägungen**

#### **E. 000**

GBP. C. Intérêts moratoires 70. Selon les informations dont la Cour dispose, le taux légal applicable au Royaume-Uni à la date d'adoption du présent arrêt est de 7,5 % l'an. PAR CES MOTIFS, LA COUR

#### **E. 1**

Dit , par six voix contre une, qu'il n'y a pas eu violation de l'article 6 § 1 de la Convention quant aux conclusions tirées en défaveur du requérant à cause de son silence ;

#### **E. 2**

Dit , par six voix contre une, qu'il n'y a pas eu violation de l'article 6 § 2 de la Convention ;

#### **E. 3**

Dit , à l'unanimité, qu'il y a eu violation de l'article 6 § 1 de la Convention combiné avec l'article 6 § 3 c) du fait que le requérant n'a pas eu accès à un avocat pendant les vingt-quatre premières heures de sa garde à vue ;

#### **E. 4**

Dit , par six voix contre une, qu'au titre du dommage moral le constat de violation de l'article 6 § 1 de la Convention combiné avec le paragraphe 3 c) de l'article 6 constitue en soi une satisfaction équitable suffisante aux fins de l'article 41 de la Convention ;

#### **E. 5**

Dit , à l'unanimité, a) que l'Etat défendeur doit verser au requérant, dans les trois mois à compter du jour où l'arrêt sera devenu définitif, conformément à l'article 44 § 2 de la Convention, la somme de 5 000 GBP (cinq mille livres sterling) pour frais et dépens ; b) que ce montant sera à majorer d'un intérêt simple de 7,5 % l'an à compter de l'expiration dudit délai et jusqu'au versement ;

#### **E. 6**

§§ 1 et 2 de la Convention. Pour ces raisons, je serais disposé à octroyer au requérant une indemnité pour préjudice moral, eu égard à cette violation ainsi qu'au constat de violation susmentionné, auquel je souscris. 1. Note du greffe : la décision de la Cour est disponible au

greffe.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.